



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 86909

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à adopter un texte réglementant l'accès des enfants handicapés aux activités périscolaires et extra-scolaires et à s'assurer que ce nouveau dispositif prévoie l'évaluation par les CDAPH des besoins d'accompagnement de l'enfant dans le cadre des différentes activités, l'intégration systématique des modalités d'accueil des enfants handicapés dans les projets éducatifs des structures d'accueil, ainsi que les modalités de leur prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86909

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6063

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)